

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
22 avril 2026
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 20 avril 2026, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de Bahreïn auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai le plaisir de vous informer que le Royaume de Bahreïn, qui assure la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril 2026, tiendra un débat public de haut niveau sur la sécurité et la protection des voies navigables dans le domaine maritime au titre de la question intitulée « Maintien de la paix et de la sécurité internationales ». Ce débat public aura lieu le lundi 27 avril 2026, à 11 heures.

Afin d'orienter le débat sur le sujet, le Royaume de Bahreïn a établi une note de cadrage, dont le texte est joint en annexe à la présente lettre.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Jamal Fares Alrowaiei



Annexe à la lettre datée du 20 avril 2026 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies

Note de cadrage établie aux fins du débat public de haut niveau du Conseil de sécurité qui se tiendra le 27 avril 2026 sur le thème « La sécurité et la protection des voies navigables dans le domaine maritime »

Le Royaume de Bahreïn, qui assure la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril 2026, prévoit d'organiser, le 27 avril 2026, un débat public de haut niveau sur la sécurité et la protection des voies navigables dans le domaine maritime au titre de la question intitulée « Maintien de la paix et de la sécurité internationales ».

Les États Membres auront ainsi l'occasion de débattre de la manière dont le Conseil de sécurité peut faire face plus efficacement à l'évolution du contexte de la sûreté maritime et renforcer la réponse collective visant à garantir la sécurité et la protection des voies navigables internationales.

I. Contexte et rôle du Conseil de sécurité

Dans l'exercice de la responsabilité principale en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales que lui assigne la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité a continué de jouer un rôle actif pour ce qui concerne les questions de sûreté maritime, en particulier au cours des dernières décennies.

Compte tenu de la multiplication des menaces pesant sur la sécurité des voies navigables internationales et notamment sur l'exercice des droits et libertés de navigation des navires, de l'augmentation des attaques ciblant des navires marchands et navires de commerce et des risques croissants pour les gens de mer, ces débats sont particulièrement utiles, surtout pour ce qui concerne le traitement des questions de sûreté maritime en lien avec les routes maritimes critiques.

Le Royaume de Bahreïn organise cette manifestation phare sur la sûreté maritime pour recentrer les débats sur cette question au Conseil de sécurité, non seulement en abordant des problèmes traditionnels tels que la piraterie, le trafic et d'autres activités illicites, ainsi que les risques propres à la région, mais aussi en soulignant l'importance, pour la paix et la sécurité internationales, de la sécurité et de la protection des voies navigables dans le domaine maritime, ainsi que le rôle essentiel de celles-ci dans la stabilité de l'économie mondiale.

À l'heure où le monde doit faire face à une crise énergétique et commerciale alimentée par la montée des menaces pesant sur la navigation maritime, les récents événements ont ravivé l'intérêt pour les goulets d'étranglement maritimes. Ces routes maritimes critiques sont des artères majeures pour les flux énergétiques mondiaux et le transport de marchandises. Aujourd'hui, bon nombre de ces voies navigables acheminent non seulement d'importants volumes de pétrole et de gaz, mais aussi des marchandises en vrac, des produits agricoles, des matières premières et des produits manufacturés, ce qui en fait des maillons centraux des chaînes d'approvisionnement mondiales.

Toute perturbation, fermeture, obstruction ou autre entrave au transport maritime via les voies navigables essentielles constitue une menace grave et directe pour la paix et la sécurité internationales et porte préjudice au commerce international, à la sécurité énergétique, à la stabilité économique et à l'accès à l'aide humanitaire vitale.

Pour relever ces défis, il faut adopter une approche unifiée et collective, fondée sur la coopération internationale et l'état de droit, afin de lutter efficacement contre les répercussions de plus en plus importantes des menaces qui pèsent sur le domaine maritime.

Les dispositions du droit international énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer définissent le cadre juridique de la gouvernance maritime conventionnelle applicable aux activités menées en mer, y compris pour ce qui concerne la protection et la réglementation du passage par les détroits servant à la navigation internationale.

Dans la déclaration de son Président du 9 août 2021 (S/PRST/2021/15), le Conseil de sécurité a pris note avec inquiétude des menaces persistantes qui pèsent sur la sûreté et la sécurité maritimes, ainsi que de l'utilisation de la mer pour commettre des crimes et des actes dirigés contre la navigation, les installations situées au large des côtes, les infrastructures critiques et d'autres intérêts maritimes, et constaté les effets déplorable de ces activités qui font des morts et nuisent au commerce international, à la sécurité énergétique et à l'économie mondiale.

Le Conseil de sécurité a abordé les questions de sûreté maritime, notamment la protection des itinéraires de transit maritime, dans ses résolutions antérieures. Récemment, il a réaffirmé dans les résolutions 2722 (2024) et 2817 (2026) que l'exercice des droits et libertés de navigation par les navires marchands et les navires de commerce devait être respecté.

La sûreté maritime est indispensable à la sécurité économique et à la prospérité de tous les États Membres. Le Conseil de sécurité joue un rôle vital dans la protection de la liberté de navigation, qui permet à son tour la libre circulation des marchandises, des denrées alimentaires, de l'énergie et des communications. La protection de la navigation sur les différentes voies navigables du domaine maritime doit être considérée non seulement comme une priorité en matière de sécurité régionale, mais aussi comme une responsabilité collective mondiale.

Dans ce contexte en constante évolution, il est important de s'appuyer sur les initiatives nationales, régionales et internationales existantes pour améliorer la sécurité et la sûreté maritimes, renforcer les capacités des États Membres et prendre des mesures efficaces contre les menaces maritimes.

II. Objectifs du débat

Grâce à ce débat public, les États Membres pourront échanger leurs vues sur :

- Une meilleure compréhension des menaces actuelles et émergentes qui pèsent sur la sûreté maritime, en particulier celles qui affectent le passage en transit licite ou la liberté de navigation ;
- Le renforcement de la coopération internationale visant à améliorer la sécurité et la protection des voies navigables essentielles ;
- Le passage en revue des dernières évolutions dans le domaine maritime qui pourraient nécessiter que le Conseil de sécurité approfondisse les débats tenus sur ces questions.

III. Questions indicatives à l'attention des États Membres

Pour permettre un débat ciblé, les États Membres sont invités à examiner les questions suivantes :

- En quoi les menaces qui pèsent sur les voies navigables critiques dans le domaine maritime affectent-elles la paix et la sécurité internationales ainsi que la stabilité des itinéraires commerciaux mondiaux ?
- Quelles mesures concrètes les États Membres et les organisations internationales concernées peuvent-ils prendre pour atténuer les effets de ces menaces en constante évolution sur la navigation internationale, le commerce mondial et la stabilité des chaînes d'approvisionnement ?
- Comment mettre en œuvre, renforcer et mieux coordonner les cadres et mécanismes existants afin de consolider la stabilité et la sûreté maritimes ?
- Comment le Conseil de sécurité peut-il renforcer les efforts déployés à l'échelle mondiale en matière de sûreté maritime et adopter une approche plus intégrée et tournée vers l'avenir ?
- Comment le Conseil de sécurité peut-il contribuer à l'élaboration de solutions durables visant à protéger les voies navigables essentielles dans le domaine maritime, de manière à favoriser la paix et la sécurité à long terme ?

IV. Modalités et intervenantes et intervenants

Le débat public de haut niveau sera tenu au titre de la question intitulée « Maintien de la paix et de la sécurité internationales ». Les États Membres sont encouragés à y participer au plus haut niveau possible.

Le format permettra aux intervenantes et intervenants invités de présenter des exposés et aux membres du Conseil de sécurité et aux autres délégations participantes de faire des déclarations. Les États Membres sont invités à présenter des interventions concises, en mettant en avant les mesures qui pourraient être prises pour assurer la sécurité et la protection des voies navigables internationales dans le domaine maritime, en réfléchissant aux moyens de renforcer la coopération internationale afin d'atténuer les menaces, et en partageant leurs vues sur les réponses que le Conseil de sécurité et l'ensemble du système des Nations Unies peuvent apporter. Afin de permettre au plus grand nombre possible de délégations de participer, les interventions ne devront pas dépasser trois minutes, les déclarations de groupe étant encouragées.

Les inscriptions sur la liste des orateurs et oratrices débiteront le 22 avril 2026 à 9 h 30 via le module eSpeakers du portail e-deleGATE.

Les personnes suivantes prendront la parole :

- António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ;
- Arsenio Dominguez, Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale ;
- Nick Childs, chercheur principal chargé des forces navales et de la sûreté maritime, International Institute for Strategic Studies.